



Les transitions démographiques

La notion de « *transition démographique* » est devenue l'un des « *paradigmes* » centraux de la science démographique, c'est-à-dire un concept sur la signification duquel tous les chercheurs s'accordent, même si c'est pour en contester la pertinence. On rappelle (1) qu'on désigne ainsi « *le passage (...) d'un régime traditionnel d'équilibre démographique à mortalité et fécondité fortes, à un régime moderne d'équilibre, à mortalité et fécondité basses* ». Le contraste culturel considérable, entre la situation « *traditionnelle* » de départ et la situation « *moderne* » d'arrivée, justifiait l'appellation de « *révolution démographique* » qu'A. Landry avait donnée au même phénomène.

Au cours de la période de transition démographique, la population connaît un **accroissement substantiel**, du fait que la baisse de la mortalité précède celle de la natalité. L'importance de cet accroissement dépend précisément du délai entre le début de la baisse de la mortalité et celui de la baisse de la natalité, et des rythmes respectifs de ces deux baisses.

Mais si le concept est clair, son « *statut* » est loin d'être établi : est-ce une « *théorie* », qui indiquerait le cheminement fatal de toutes les sociétés humaines ? Est-ce simplement un « *schéma* », qui ne permettrait que de classer les cheminements réels ? Ou de façon intermédiaire, est-ce plutôt un « *modèle* », qui résumerait sous forme mathématique des réalités complexes, et qui en permettrait l'analyse ? C'est à un examen du contenu de cette notion que convie le récent ouvrage de Jean-Claude Chesnais, que publie l'INED (2). S'appuyant sur une documentation historique et internationale étendue et sûre, dont le seul rassemblement en un seul volume facilitera la tâche des futurs

chercheurs en ce domaine, l'auteur examine les divers aspects de la théorie et les soumet à une critique minutieuse.

Tels les enfants du laboureur de la fable, le lecteur ne trouvera pas ce qu'il cherche : aucune « *théorie* » de la transition démographique « *ne peut, à l'évidence, prédire l'histoire particulière de tel ou tel pays* ». Mais « *le travail est un trésor* », en ce sens que de multiples avancées justifient pleinement la recherche. Et surtout la transition démographique a l'*avantage d'être le seul schéma interprétatif des changements démographiques contemporains*, le mot « *contemporains* » signifiant en l'espèce « *survenus depuis la fin du XVIII^e siècle* »...

Universalité du processus

Ce schéma inclut en son centre un processus « *de réduction de la fécondité que les mêmes causes générales paraissent avoir provoquée : amélioration de la condition sanitaire, élévation du niveau d'instruction, hausse des revenus, modification du statut de la femme* ». Deux variables clés, liées entre elles, jouent un rôle fondamental dans ce processus : la baisse de la nuptialité, par élévation de l'âge au mariage et par l'apparition puis l'augmentation du célibat féminin, et l'**ascension de l'instruction féminine**, dont J.-C. Chesnais écrit que « *c'est là sans doute le phénomène majeur, le plus fort dénominateur commun à l'ensemble des pays où la fécondité a entrepris sa conversion moderne* ». A ce degré de généralité, le schéma s'applique à la transition ancienne des pays aujourd'hui développés, et à celle des pays à transition récente dont « *la liste s'allonge régulièrement* » : l'auteur y compte déjà 38 pays du monde moins développés, qui représentent « *près des trois quarts de la population concernée* » : « *au début des années 1980, un ralentissement démographique important est en cours dans les pays les plus peuplés du monde, les seules exceptions notables parmi les pays de plus de 50 millions d'habitants étant celles du Pakistan, du Bangladesh, du Nigeria et du Viêt-nam* ».

(1) Voir « *La transition démographique en Occident* », *Population et Sociétés*, n° 127, septembre 1979.

(2) Jean-Claude Chesnais. « *La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques. Étude de séries temporelles (1720-1984) relatives à 67 pays.* » INED, coll. *Travaux et Documents*, cahier n° 113, 1986, 580 p. Diffusion PUF, 150 F. (ISBN : 2.7332.0113.1). (Les passages en italique sont extraits de cet ouvrage.)

Le point commun fondamental de tous les types de transition est « l'antériorité nécessaire de la baisse de la mortalité ». J.-C. Chesnais examine les quelques exceptions que divers auteurs ont avancées contre l'universalité de ce processus, notamment le cas de la France, de la Belgique, de l'Allemagne, mais c'est pour les écarter : ce sont, dit-il, « de fausses exceptions ». Pour la France, l'examen oblige à remonter au cœur du XVIII^e siècle, mais les progrès de la démographie historique permettent aujourd'hui de chiffrer la baisse de la mortalité survenue entre 1740-9 et 1780-9 : entre ces deux périodes, « le nombre de survivants masculins à l'âge moyen au premier mariage augmente de 10 %, d'où un risque de fragmentation supplémentaire des exploitations familiales ». La baisse précoce de la fécondité légitime en France serait ainsi une réaction des paysans à la survie améliorée de leurs héritiers.

Le multiplicateur de transition

Un même schéma, de mêmes causes, un point commun fondamental, mais, pour le reste, les « paramètres » du processus diffèrent si profondément d'un pays à l'autre que l'auteur en présente une « typologie » : selon la durée de la période d'accroissement plus rapide de la population, c'est-à-dire de décalage entre mortalité et natalité, il y a des transitions « longues » et « courtes » : et selon l'ampleur maximale de cet accroissement, de moins de 1 % par an à plus de 3 %, il y a des transitions « hautes » et « basses ». La combinaison de ces critères conduit J.-C. Chesnais à proposer une notion simple, dont le mérite devrait lui rester, celle de « multiplicateur transitionnel de population », qui mesure par quel nombre la population est finalement multipliée : « plus que la durée de la transition, c'est sa hauteur qui détermine le volume de la population à l'issue du processus ». Ce multiplicateur a une étendue de variation considérable : « inférieur à 2 dans le cas irlandais, à peine 2 en France, près de 4 en Suède ; 4 à 5 vraisemblablement pour l'Inde, 7 à 10 pour le Mexique, 15 voire davantage pour le Kenya » (autres cas en figure 1). Au passage, cette typologie devrait permettre de réserver le terme d'« explosion démographique » aux seules transitions à très fort multiplicateur, comme pour ces deux derniers pays. « En règle générale, plus la transition est récente, plus elle tend à être courte et haute. » Pour le monde entier, entre 1850 et 2050, l'auteur envisage une multiplication par 7, ce qui ne représente jamais que moins de 1 % par an en moyenne. Ce multiplicateur serait seulement de 4 dans l'ensemble des pays développés, dont la part passerait de 25 % à 14 % de la population mondiale, et de 8 pour les pays moins développés, dont la part s'élèverait de 75 % à 86 % du total. Cette comparaison n'a d'ailleurs qu'une signification relative, parce qu'elle occulte le « rattrapage » de l'avance prise par l'Europe au XVIII^e siècle.

Un autre facteur, différenciant fortement les transitions démographiques nationales, est la

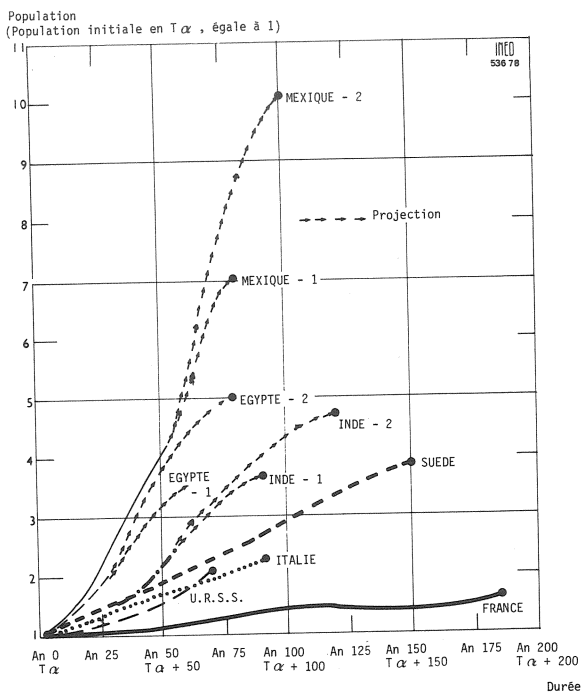


Figure 1. — Évolution relative de la population totale au cours de la transition démographique, dans divers pays.

Figure X.1, p. 302. Les repères 1 et 2 désignent des hypothèses distinctes de projection, selon que la baisse de la fécondité sera rapide ou lente.

migration extérieure. L'accroissement rapide des populations européennes a été, au XIX^e siècle, l'élément déterminant des départs massifs vers l'Amérique, et l'afflux des populations immigrées dans l'Europe des « Trente Glorieuses » a de même été lié à une forte croissance démographique des pays d'origine. Les deux phénomènes interviennent dans des contextes politiques, historiques et sociologiques complètement différents, mais celui qui en entreprend l'analyse détaillée est au contraire surpris des analogies dans les mécanismes en œuvre : au risque de paraître énoncer une tautologie, il y a toujours dans les décisions d'émigrer des facteurs de répulsion et des facteurs d'attraction, et « il apparaît vain de vouloir départager ces deux courants ». « On quitte son pays à la fois parce qu'on éprouve des difficultés sur place et que, compte tenu de l'information dont on dispose, on escompte une vie meilleure à l'étranger. » J.-C. Chesnais présente une récapitulation des migrations transocéaniques (tableau 1), observe à leur propos que « pour chaque pays, la pointe d'émigration tend le plus souvent à coïncider, à quelques années près, avec le pic de croissance naturelle (...). C'est au moment où la proportion des jeunes adultes est exceptionnellement élevée que l'on assiste au gonflement de l'émigration transocéanique ». Inversement, une raison de l'afflux de migrants en Europe dans les années 1960-1970 est « le déficit de main-d'œuvre qu'a creusé, par la dépression de la natalité, la crise des années 30 et la guerre », à ceci près que l'Allemagne fédérale, qui a absorbé la plus grande partie du solde migratoire, a connu, elle, ses « générations creuses » de 1945 à 1955. Un

Tableau 1. — (Tableau VI. 1, p. 164). — Migrations transocéaniques, 1821-1932

Émigration			Immigration		
Nombre d'émigrants (milliers) période 1846-1932 (sauf mention contraire)		Proportion par rapport à la population initiale	Nombre d'immigrants (milliers) jusqu'en 1932 (inclus) depuis la date indiquée		Proportion par rapport à la population initiale
Pays	Effectifs	(%)	Pays	Effectifs	(%)
1. Iles britanniques (dont Irlande)	18 020 (5 443)	64 (66)	1. États-Unis, 1821	34 244	320
2. Italie	11 092	48	2. Argentine, 1856	6 405	500
3. Autriche-Hongrie	5 196	17	3. Canada, 1821	5 206	(550)
4. Allemagne	4 889	15	4. Brésil, 1821	4 431	110
5. Espagne	4 653	31	5. Australie, 1861	2 913	290
6. Russie (1846-1924)	2 253	4	6. Cuba, 1901	857	54
7. Portugal	1 805	48	7. Afrique du Sud, 1881	852	24
8. Suède	1 203	36	8. Uruguay, 1836	713	(800)
9. Norvège	854	63	9. Nouvelle-Zélande, 1851	594	(475)
10. Pologne (1920-1932)	642	2,4	10. Maurice, 1836	573	(433)
11. France	519	1,5			
12. Japon	518	1,6			

N.B. — N'ont été pris en compte que les pays pour lesquels l'estimation des flux cumulés d'émigrants ou d'immigrants dépasse 500 000 durant la période indiquée.

Sources : Calculé d'après FERENCZI-WILLCOX (1929), CARR-SAUNDERS (1936), et les recensements nationaux de population.

autre parallèle pourrait d'ailleurs être fait, au moins qualitativement, entre les « migrations de persécution » en provenance principale d'Europe orientale (Juifs, Arméniens, Russes blancs...) de la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e, et celles de réfugiés politiques, en provenance d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Ouest, à destination principale des États-Unis, dans la période contemporaine.

Population et développement

En conclusion, l'auteur s'interroge sur l'avenir de la transition démographique dans les pays pauvres. Rappelant qu'aucune corrélation décisive entre la croissance économique et la croissance démographique n'a jamais pu être prouvée, ni négative ni positive, et qu'aucune théorie économique du développement ne prend en compte de façon convaincante les paramètres démographiques, il se demande quel mécanisme a joué dans les pays où « cet accroissement extraordinaire de la population s'est avéré compatible avec la croissance soutenue du revenu par habitant ». Sa conclusion est que l'effet de la baisse de la mortalité a été sous-estimé : celle-ci « libère une grande capacité productive », « et surtout elle contribue à l'extinction du fatalisme millénaire ». Contrairement aux craintes les plus fréquemment

énoncées, « l'accroissement de la production alimentaire dans les pays peu développés a, en moyenne, été supérieur à celui de la population ». Les vraies questions sont politiques : régulation des prix internationaux, écoulement des surplus, financement de l'endettement, choix des investissements en faveur de l'agriculture. « Les grandes famines sont de plus en plus le fruit d'erreurs de gouvernement, elles sont toutes liées directement au désordre ou à l'incurie politique. »

Les meilleurs investissements sont, en fin de compte, ceux de la connaissance. J.-C. Chesnais dénonce « l'indigence étonnante » des indicateurs du « capital humain », c'est-à-dire du savoir utile des populations, et de « capital matériel » c'est-à-dire d'infrastructures de base, en regard du raffinement extrême des investigations « sur des aspects moins déterminants du devenir des sociétés ».

L'achèvement de la transition démographique, c'est-à-dire l'extension, aux pays qui en sont encore privés, des progrès de la santé publique, et le prochain doublement de la population de l'humanité, de 5 à environ 10 milliards, seront la grande affaire du XXI^e siècle. L'ouvrage de J.-C. Chesnais laisse entendre qu'avec un peu d'intelligence collective, cet objectif grandiose n'est pas encore hors d'atteinte.

Michel Louis LEVY

INFORMATION

Colloque de Grenoble

La « Réunion des directeurs d'Instituts et Centres universitaires de démographie » organise, avec l'appui du CNRS et de l'INED, son 8^e Colloque national de démographie, à Grenoble, les 5, 6 et 7 mai 1987, sur le thème *Les projections démographiques*.

Quatre séances de travail porteront sur : 1. Histoire des projections et confrontation avec l'évolution effective ; 2. Projections de la population de la France à partir du recensement de 1982 (population totale, active, scolaire, ménages, etc.) ; 3. Projections régionales et locales ; 4. Projections des sous-populations (population étrangère, personnel des entreprises, corps électoral, corps médical).

Les personnes désireuses de participer au Colloque ou d'y présenter une communication sont priées de s'adresser dans les meilleurs délais à : M. Paul Boyer, directeur du Centre de recherche démographique de Grenoble, Université des Sciences sociales de Grenoble, UER de Sciences économiques, 47 X, Centre de tri, 38040 Grenoble Cedex.

A. G.

POPULATION DES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS AUX 1^{er} JANVIER 1984 et 1986

(Estimations de l'INSEE, en milliers)

Départements et régions	Recensement mars 1982	Estimation au 1/1		Départements et régions	Recensement mars 1982	Estimation au 1/1	
		1984	1986			1984	1986
75 Paris	2 176	2 151,6	2 127,9	22 Côtes-du-Nord	539	541,7	544,6
77 Seine-et-Marne	887	929,4	976,5	29 Finistère	828	834,5	840,6
78 Yvelines	1 196	1 230,6	1 267,8	35 Ille-et-Vilaine	750	762,2	774,3
91 Essonne	988	1 006,7	1 027,3	56 Morbihan	591	597,9	604,7
92 Hauts-de-Seine	1 387	1 374,7	1 362,7	Bretagne	2 708	2 736,3	2 764,2
93 Seine-Saint-Denis	1 324	1 327,5	1 332,4	16 Charente	341	341,4	341,6
94 Val-de-Marne	1 194	1 187,7	1 182,6	17 Charente-Maritime	513	516,7	519,5
95 Val-d'Oise	921	945,8	975,8	79 Sèvres (Deux-)	343	343,9	344,6
Ile-de-France	10 073	10 154,0	10 250,9	86 Vienne	371	374,7	377,9
08 Ardennes	302	301,0	299,2	Poitou-Charentes	1 568	1 576,7	1 583,6
10 Aube	289	290,8	292,1	24 Dordogne	377	379,4	380,1
51 Marne	544	547,4	550,7	33 Gironde	1 128	1 147,8	1 166,4
52 Marne (Haute-)	211	210,6	210,4	40 Landes	297	300,4	302,9
Champ.-Ardennes	1 346	1 349,8	1 352,5	47 Lot-et-Garonne	299	300,9	302,3
02 Aisne	534	534,9	535,5	64 Pyrénées-Atlant.	556	561,8	566,5
60 Oise	662	673,7	689,0	Aquitaine	2 657	2 690,3	2 718,2
80 Somme	545	547,4	549,5	09 Ariège	136	135,3	134,7
Picardie	1 740	1 756,0	1 774,0	12 Aveyron	279	278,5	277,9
27 Eure	462	473,7	486,7	31 Garonne (Haute-)	825	837,8	851,5
76 Seine-Maritime	1 193	1 198,9	1 206,0	32 Gers	174	173,8	173,0
Haute-Normandie	1 655	1 672,6	1 692,8	46 Lot	155	155,8	156,7
18 Cher	320	321,4	322,5	65 Pyrénées (Hautes-)	228	228,0	227,1
28 Eure-et-Loir	363	370,4	378,8	81 Tarn	339	339,7	339,7
36 Indre	243	241,2	238,8	82 Tarn-et-Garonne	190	192,4	194,5
37 Indre-et-Loire	506	513,3	520,9	Midi-Pyrénées	2 326	2 341,3	2 355,1
41 Loir-et-Cher	296	299,1	301,8	19 Corrèze	241	242,2	242,0
45 Loiret	536	548,2	561,6	23 Creuse	140	138,6	136,8
Centre	2 264	2 293,6	2 324,4	87 Vienne (Haute-)	356	356,9	357,0
14 Calvados	590	597,0	604,5	Limousin	737	737,7	735,8
50 Manche	466	469,7	473,5	01 Ain	419	432,2	443,1
61 Orne	295	295,6	295,4	07 Ardèche	268	271,4	271,6
Basse-Normandie	1 351	1 362,3	1 373,4	26 Drôme	390	399,0	404,0
21 Côte-d'Or	474	477,8	482,7	38 Isère	937	960,6	980,6
58 Nièvre	240	238,1	236,2	42 Loire	740	739,8	738,2
71 Saône-et-Loire	572	571,7	571,1	69 Rhône	1 445	1 451,1	1 460,9
89 Yonne	311	313,9	317,3	73 Savoie	324	329,8	333,2
Bourgogne	1 596	1 601,5	1 607,2	74 Savoie (Haute-)	495	509,4	522,0
59 Nord	2 521	2 522,1	2 501,3	Rhône-Alpes	5 016	5 093,3	5 153,6
62 Pas-de-Calais	1 412	1 420,3	1 421,9	03 Allier	370	368,0	365,0
Nord-Pas-de-Calais	3 933	3 942,4	3 923,2	15 Cantal	163	162,1	160,4
54 Meurthe-et-Moselle	717	714,6	711,7	43 Loire (Haute-)	206	206,9	207,1
55 Meuse	200	199,2	198,3	63 Puy-de-Dôme	594	598,8	601,9
57 Moselle	1 007	1 008,3	1 009,4	Auvergne	1 333	1 335,8	1 334,4
88 Vosges	396	395,2	393,8	11 Aude	281	283,3	286,0
Lorraine	2 320	2 317,3	2 313,2	30 Gard	530	540,4	558,1
67 Rhin (Bas-)	916	927,4	938,0	34 Hérault	706	722,2	745,2
68 Rhin (Haut-)	650	656,4	661,7	48 Lozère	74	74,2	73,5
Alsace	1 566	1 583,8	1 599,8	66 Pyrénées-Orient.	335	343,3	349,1
25 Doubs	477	477,9	468,9	Languedoc-Rous.	1 927	1 963,4	2 011,9
39 Jura	243	244,6	245,5	04 Alpes-de-Haute-Pr.	119	120,9	122,4
70 Saône (Haute-)	232	235,1	237,7	05 Alpes (Hautes-)	105	106,1	107,0
90 Belfort (Territ. de)	132	133,4	133,8	06 Alpes-Maritimes	881	886,5	894,8
Franche-Comté	1 084	1 091,0	1 085,9	13 Bouches-du-Rhône	1 724	1 731,1	1 740,9
44 Loire-Atlantique	995	1 013,8	1 029,7	83 Var	708	731,2	754,0
49 Maine-et-Loire	676	689,0	700,1	84 Vaucluse	427	432,6	439,7
53 Mayenne	272	274,6	276,7	Provence-Alpes	3 965	4 008,4	4 058,8
72 Sarthe	505	508,8	511,5	Côte d'Azur			
85 Vendée	483	492,4	499,7	2A Corse du Sud	109	111,0	113,3
Pays de la Loire	2 930	2 978,6	3 017,7	2B Haute-Corse	132	133,8	135,4
				Corse	240	244,8	248,7
				FRANCE METROP.	54 335	54 830,9	55 279,1

Source : INSEE. *Bulletin mensuel de statistique*, septembre 1986, p. 80.

Directeur-Gérant : Gérard Calot. — C.P. n° 1343 ADEP.
 Rédacteur en chef : Michel Louis Lévy. — D.L. 4^e trim. 1986.
 Édité par l'I.N.E.D. : 27, rue du Commandeur, 75675 Paris,
 Cedex 14. — CCP Paris 9061-56 H. — Imp. : Bayard-Presses.

<i>Le numéro</i>	France : F 3,40	Etranger : F 5,35
<i>Abonnement 1 an</i>	France : F 34,00	Etranger : F 53,50
<i>Abonnement 2 ans</i>	France : F 64,00	Etranger : F 96,00
<i>Abonnement 3 ans</i>	France : F 85,00	Etranger : F 125,00